

Délibération 11/2020

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 10/12/2020 à 11 heures s'est tenue à l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 02/12/2020, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 09/12/2020 et convoquée par lettre du 09/12/2020.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présent(e)s :

Madame Sophie PANTEL suppléante de Monsieur Denis BERTRAND
Madame Marie Laure MUGNIER

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 14 DEC. 2020

Bureau du courrier

Étaient absent(e)s :

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU
Madame Aurélie MAILLOLS
Monsieur Fabrice VERDIER
Madame Dominique GIRON
Monsieur Pierre BOULDOIRE
Monsieur Sébastien DAVID

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

Vu l'arrêté 02-2020 du Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, déléguant à Marie-Laure MUGNIER, représentante de la Haute Loire, la présidence du Syndicat Mixte Autoroute Numérique 75, conformément à l'article 6-2 des statuts du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 précisant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux membres du bureau ou, en cas d'empêchement de ces derniers, à des membres du comité syndical. Il peut également déléguer pour partie sa signature par arrêté, dans les cas prévus par la loi et sous sa surveillance et sa responsabilité ;

OBJET : Vote du budget 2020

Fonctionnement :

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement pour un montant de **363 515,87 €** se répartissent de la façon suivante :

Fournitures administratives.....	6 000,00 €
Contrats de Prestations de Services	100 000,00 €
Locations Immobilières.....	100 000,00 €
Entretien, réparations voiries.....	135 446,27 €
Maintenance AGEDI	4 000,00 €
Multirisques	5 000,00 €
Annonces et Insertions.....	5 000,00 €
Divers	2 000,00 €
Réceptions.....	4 000,00 €
Dotations aux Amortissements.....	2 069,60 €
Total.....	363 515,87 €

Les recettes de fonctionnement pour un montant de **363 515,87 €** se répartissent de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement reporté.....	221 753,65 €
Redevance du délégataire.....	129 000,00 €
Quote-part des subventions investissement transférable.....	12 762,22 €
Total.....	363 515,87 €

Investissement :

Pour la section d'investissement les dépenses pour un montant de **135 945,44 €** se répartissent de la manière suivante :

Opérations Financières

État et Établissement nationaux.....	2 218,66 €
Subvention transférable compte de résultat Région.....	1 133,80 €
Subvention transférable compte de résultat Budget Communautaire.....	9 409,76 €

Non individualisées

Installation, matériel et outillage	123 183,22 €
Total.....	135 945,44 €

Les recettes d'investissement pour un montant de **135 945,44 €** se répartissent de la façon suivante :

Opérations Financières

Solde d'exécution section d'investissement.....	133 875,84 €
Amortissement Concessions et droits similaires.....	2 069,60 €
Total.....	135 945,44 €

Après en avoir délibéré, Marie Laure MUGNIER, Présidente déléguée du Syndicat mixte étant rapporteur,

Le Comité Syndical,

- Vote à l'unanimité des membres présents, au niveau du chapitre, le budget 2020, joint en annexe.
- Souligne qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un appel de fonds des collectivités membres du syndicat.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

LD 14 DEC. 2020

Bureau du courrier

A Mende, le 10/12/2020
La Présidente déléguée du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Marie Laure MUGNIER

